

Site NATURA 2000 Les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (37) (site n°FR 2410011)



Fritillaire pintade

Un site entre terre et eau

Le site englobe les zones naturelles d'inondation de l'Indre et de la Vienne, en amont de leur confluence avec la Loire.

Il est composé de :

- prairies pâturées et/ou fauchées (un tiers de la surface du site) ;
- plantations de peupliers (un quart de la surface) ;
- zones de cultures.

Le reste du territoire est occupé par des **boisements alluviaux**, des **friches humides**, par des **rivieres et leurs annexes hydrauliques**. Le site se distingue par un **maillage bocager** relativement dense à certains endroits, en particulier sur le secteur du Véron en val de Vienne où les **arbres têtards** sont nombreux.

Biodiversité :

- le **Râle des genêts**, oiseau emblématique des prairies alluviales et en fort déclin aux niveaux national et européen, est encore présent sur le site ;
- d'autres oiseaux prairiaux rares sont aussi représentés : **Tarier des prés, Courlis cendré, Bergeronnette printanière, Locustelle tachetée...**
- la **Pie-grièche écorcheur** apprécie les zones bocagères du site.

Le site est une zone d'alimentation importante pour les **Hérons, Mouettes** et les **Sternes** ou encore les rapaces comme le **Milan noir** et le **Busard Saint Martin**.

Au-delà de l'intérêt ornithologique indéniable du site, la diversité d'habitats présents permet l'existence d'une **faune et d'une flore remarquables** : amphibiens, Castor d'Europe, insectes mangeurs de bois mort, Fritillaire pintade, Gratiolle officinale, etc.

Enjeux et vulnérabilité du site

La conservation de la dernière population de Râle des genêts de la Région Centre est un enjeu majeur. La préservation de cette espèce passe par le maintien des écosystèmes prairiaux et donc de l'élevage.

Plusieurs menaces sur le maintien des oiseaux prairiaux :

- la précocité des fauches par rapport à la reproduction des oiseaux ;
- la disparition des prairies naturelles (abandon, plantations, mise en culture) ;
- l'abaissement de la ligne d'eau des affluents de la Loire et le drainage.

L'arrachage des haies et l'abattage des vieux arbres têtards constituent d'autres menaces pour la conservation du site.



Prairie de fauche sur la Prée
(Val de Vienne)

Pour aller plus loin...

- Le Document d'objectifs du site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre : <http://bit.ly/1iBW6tx>
- Fiche de vulgarisation sur l'évaluation des incidences : <http://bit.ly/1quec0R>



« Sauvetage » d'un jeune Râle des genêts
lors d'un suivi de fauche

Contact

**Si vous êtes intéressés par le dispositif
ou si vous souhaitez simplement obtenir
des informations complémentaires :**

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOUREAU
Tél : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Avec le soutien financier de :



Natura 2000, un projet de développement durable

Natura 2000 est un **réseau européen de sites naturels** à préserver, regroupant des habitats et des espèces remarquables et menacés. Ce réseau n'a pas vocation à créer des zones sanctuaires où l'Homme et ses activités seraient exclus. Il s'agit au contraire de maintenir les activités favorables à la biodiversité dans une perspective de développement durable, en tenant compte des exigences socio-économiques et culturelles locales.

Il existe deux types de zones Natura 2000 : les Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de

la Directive « Oiseaux » et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Pour chaque site, un plan de gestion concerté appelé **Document d'objectifs** est défini pour atteindre les objectifs de conservation.

Pour le site du Complexe du Changeon et de la Roumer (ZSC), priorité est donnée aux actions en faveur de la conservation des **espèces et habitats humides d'intérêt européen** présents sur le site.

Contrats et Chartes, des outils en faveur de la biodiversité

Le **Contrat Natura 2000** est une démarche volontaire qui permet aux propriétaires ou gestionnaires privés comme aux collectivités de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le contrat est signé pour 5 ans entre l'Etat et le titulaire de droits des parcelles concernées (propriétaires, exploitants agricoles, etc.).

Il définit les actions à mettre en œuvre et permet d'indemniser tout ou partie des frais engagés ou le manque à gagner.

Exemples de contrat possible pour le site : entretien de ripisylve, restauration de prairie après exploitation d'une peupleraie, ouverture de milieux embroussaillés par broyage, entretien de prairie par fauche ou pâturage, mise en place de zones refuges pour la faune...

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la part collectivité de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les propriétaires peuvent aussi faire reconnaître leurs bonnes pratiques via l'adhésion à une **Charte Natura 2000**. L'adhésion à cette charte est volontaire et engage le signataire pour une période de 5 ans, sans contrepartie financière, mais permet aussi une exonération de la TFPNB. Pour les forêts, la signature d'une charte permet également d'accéder à la garantie de gestion durable des forêts qui donne accès à des aides publiques et des dispositions fiscales particulières.

L'évaluation des incidences

Certaines activités peuvent être soumises à évaluation des incidences sur le site Natura 2000. L'objectif de cette évaluation est de **prévenir d'éventuels dommages** aux milieux et espèces remarquables en encadrant en amont les projets.

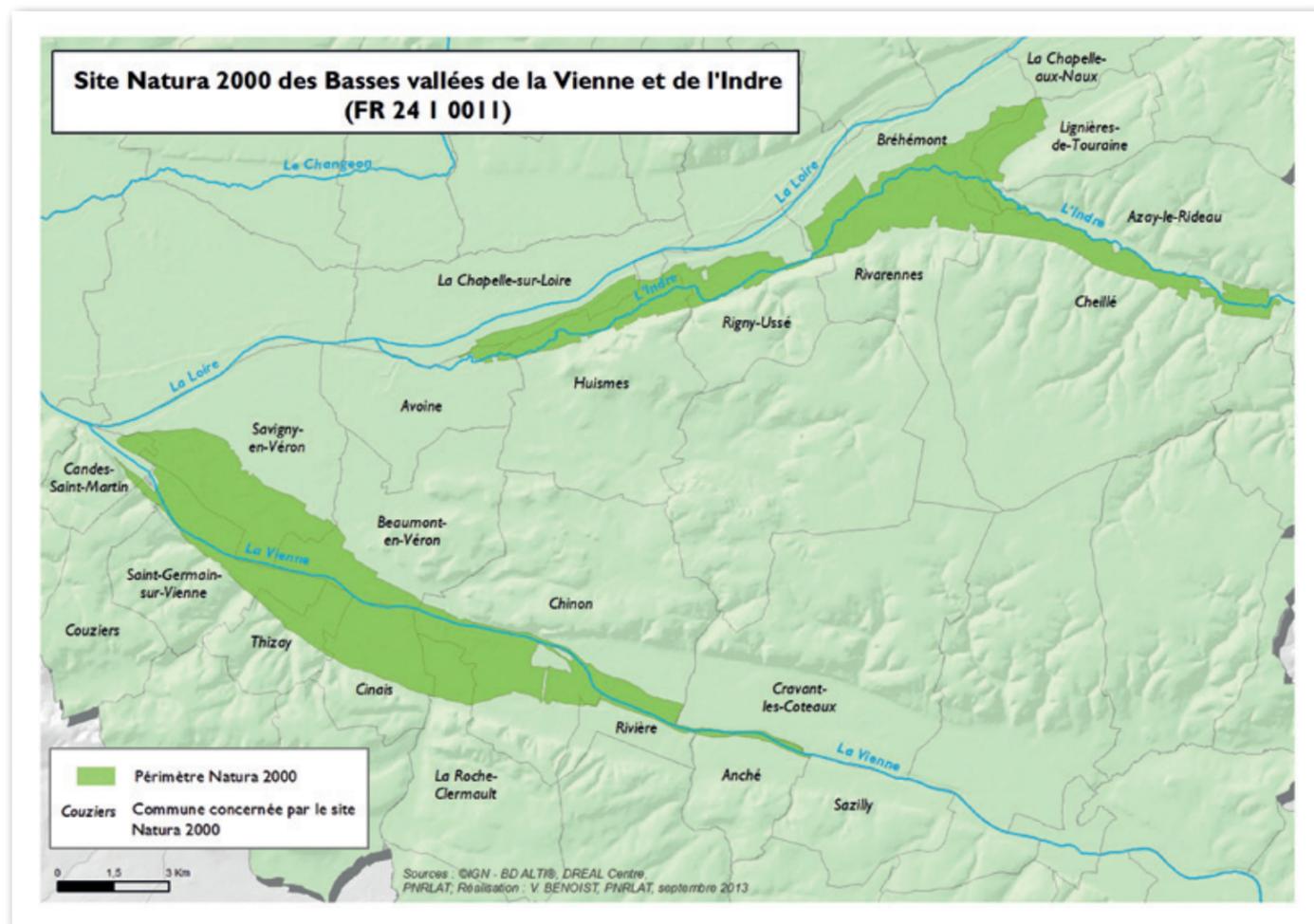
Il s'agit de vérifier que ces derniers ne portent pas atteinte aux habitats ou espèces d'intérêt communautaire et de les redéfinir si besoin pour éviter de telles atteintes.

L'évaluation peut être simplifiée si elle justifie rapidement l'absence d'effet notable du projet sur le site.

Une liste nationale (décret n°2010-365 du 9 avril 2010) et deux listes départementales énumèrent les projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.



Sterne pierregarin



Fiche d'identité du site

Zone de Protection Spéciale

Site n° FR 2410011
Indre-et-Loire (37)

Superficie : 5671 ha

22 communes concernées :

Anché, Avoine, Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Bréhémont, Candes-Saint-Martin, Cheillé, Chinon, Cinois, Couziers, Cravant-les-Coteaux, Huismes, La Chapelle-aux-Naux, La Chapelle-sur-Loire, Lignières-de-Touraine, Rigny-Ussé, Rivarenes, Rivière, La Roche-Clermault, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Sazilly, Thizay.

Désignation du site : 03/11/2005

Validation du Document d'objectifs par le Comité de pilotage : 20/11/2008

Animation du Document d'objectifs : depuis le 01/06/2010



Femelle de Pie-grièche écorcheur

16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

- **7 espèces nicheuses sur le site :** Aigrette garzette, Bihoreau gris, Busard Saint-Martin (probable), Martin-pêcheur, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Râle des genêts.
- **6 espèces nichent à proximité et s'alimentent sur le site :** Bondrée apivore, Milan noir, Cigogne noire, Mouette mélanocéphale, Sternes naine et pierregarin.
- **2 espèces sont en halte migratoire :** Combattant varié et Marouette ponctuée.
- **1 espèce hivernante :** Grande aigrette.